

Rapport d'activité du réseau des femmes parlementaires de l'APF du 5 juillet 2011 au 30 juin 2012

Présenté par Mme Françoise Bertieaux, Députée de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Présidente du réseau des femmes parlementaires de l'APF

Réunion annuelle du Réseau
Bruxelles, le 8 juillet 2012

1. La réunion du réseau du 5 juillet 2011

Après une brève réunion du Comité directeur préparant l'ordre du jour, le réseau s'est réuni à Kinshasa le 5 juillet, veille de la journée consacrée aux travaux des commissions permanentes, sous la présidence de Mme Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice canadienne.

L'application de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (la CEDEF) et plus particulièrement l'élimination de toute forme de violence sexuelle, notamment dans les conflits armés, furent une des préoccupations majeures du Réseau des femmes parlementaires de l'APF lors de cette rencontre. Elle a fait l'objet d'une Résolution adoptée à l'unanimité en séance plénière et de la question posée par le Réseau au Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf. Celui-ci a montré dans sa réponse toute l'attention qu'il portait aux souffrances endurées par ces femmes « meurtries dans leur dignité et dans leur chair ».

Il est à noter que le Président Kabila, à la séance solennelle d'ouverture, a salué le travail du Réseau et l'a encouragé à continuer à travailler sur le statut de la femme et sur l'élimination de toute forme de discrimination.

Le gouvernement congolais, quant à lui, a répondu à l'invitation du Réseau en y dépêchant une délégation de femmes ministres, parlementaires et de la société civile. La Ministre du Genre et de la Famille, Marie-Ange Lukiana Mufwankolo a fait une intervention très appréciée par la cinquantaine de parlementaires francophones venues de tous les continents sur les défis à relever par et pour les femmes dans son pays.

D'autres représentantes d'instances internationales telles ONU Femme, représentée par Mme Rachel Boketa, le Parlement Panafricain, représenté par sa 2^{ème} Vice-présidente, Mme Françoise Labelle, ou encore le Conseil de l'Europe ont exprimé leurs convergences d'idées sur les questions soulevées et la façon d'essayer d'y remédier.

D'autres thèmes ont suscité des débats tout aussi animés: *L'autonomisation économique des femmes* » présenté par Mme Stéphanie Vallée députée du Québec et le rapport de suivi de la *Convention des nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDEF) au Burkina Faso par la députée Gisèle Guigma Diasso et au Canada par la députée de l'Ontario, France Gélinas.

Les femmes parlementaires ont souhaité enrichir ces deux rapports par des contributions volontaires qui seront présentées à la prochaine réunion du Réseau.

Les femmes parlementaires ont encore entendu Mme Joséphine Nze Mouenidiambou sur la traite des personnes et Mme Gélinas sur la féminisation des textes.

Enfin, le Réseau a adopté la proposition faite par le Bureau de changer l'agenda des sessions plénières, plaçant la réunion du Réseau le jour précédant la réunion du Bureau. La séance s'est terminée par le renouvellement du Comité directeur dont la présidence m'a été confiée. J'ai tenu à rendre un vibrant hommage à la présidente sortante, Rose-Marie Losier-Cool, sénatrice canadienne.

Le nouveau Comité directeur se compose comme suit :

- Présidente : Mme Françoise Bertieaux (Belgique/Fédération Wallonie Bruxelles)
- 1^{ère} Vice-présidente : Mme Eyoum Minono épouse Epoube (Cameroun)
- 2^{ème} Vice-présidente : Mme Stéphanie Vallée (Québec)
- Rapporteuses :
- Mme Marie Mariam Gisèle Diasso-Cuigma (Burkina Faso)
- Mme Geneviève Colot (France)
- Mme Rose-Marie Losier-Cool (Canada)
- Membres :
- Mme Jeanne-Emilie Ngoto (RDC)
- N. (Cambodge)
- Mme Silvana Bonena (Ex-République de Macédoine)
- Mme France Gélinas (Ontario)
- Mme Telou Mila-Bellé ép. Belei (Togo)
- N. (Tunisie)

2. La réunion du comité directeur du 8 juillet 2011

Lors de la session, le 8 juillet, le comité directeur s'est réuni et a identifié les trois thèmes des travaux qui seront examinés lors de la prochaine réunion : *l'autonomisation économique des femmes, la violence faite aux femmes et aux enfants dans l'espace public et Mutilations génitales féminines et mortalité.*

Ils seront traités respectivement par Mmes Stéphanie Vallée (Québec), Geneviève Colot (France) et Mme Gisèle Diasso Guigma (Burkina Faso).

Il a également décidé de maintenir l'étude du suivi la mise en œuvre de la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* par un rapport succinct de Mme Stéphanie Vallée (Québec) auquel s'ajouteront des contributions volontaires dont des rapports de suivi dans certains pays.

Concernant l'intervention de Mme France Gélinas sur la féminisation des textes il a été décidé de partager cette réflexion avec les instances de l'APF concernées, par l'envoi d'une lettre de la présidente, aux présidences de ces instances.

Le Comité directeur a noté que le prochain séminaire aurait lieu à Budapest (Hongrie) la semaine du 24 octobre et porterait sur la CEDEF et sur un second thème choisi par la section hôte : « la place de la femme dans la vie politique, civile et familiale ». Y seraient invitées deux femmes parlementaires de la Région Europe, deux de la région Afrique, deux de la Région Amérique et une de la Région Asie.

Enfin, il a décidé que la prochaine réunion du Comité directeur du Réseau se tiendrait à Athènes la semaine du 12 mars, à l'invitation de la section grecque.

3. Le séminaire du Réseau des femmes parlementaires en Hongrie les 26 et 27 octobre

Organisé avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie celui-ci a eu lieu à Budapest dans les locaux du parlement hongrois. Il était destiné aux femmes parlementaires hongroises et à un nombre égal d'hommes parlementaires hongrois. En outre, comme à chaque séminaire organisé par le Réseau, deux membres du Parlement francophone des Jeunes (PFJ), un garçon et une fille, y étaient invités.

Il portait, comme tous les séminaires du Réseau des femmes, sur le suivi de « *la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination, à l'égard des femmes (CEDEF)* » et sur un second thème choisi par la section hôte : « *Les femmes dans la vie politique, civile et familiale* ».

Animé par Mme Pramila Patten (Maurice), avocate et membre du Comité CEDEF, ce séminaire a permis aux femmes parlementaires de Hongrie d'échanger sur ces deux thèmes avec d'autres femmes parlementaires venant de quatre continents (Asie, Afrique, Amérique, Europe) ainsi qu'avec des représentantes du gouvernement et de la société civile.

En préliminaire, j'ai rappelé que la CEDEF, adoptée par l'ONU le 18 décembre 1979 et entrée en vigueur le 3 septembre 1981, vise à instaurer l'égalité des droits pour les femmes du monde entier. Elle est, à ce titre, l'instrument normatif international le plus important à ce jour concernant les femmes. Elle s'intéresse à des aspects spécifiques de la situation des femmes, notamment leurs droits civiques et leur statut juridique, qui forment une partie essentielle de la Convention, compte-tenu des problèmes qui subsistent dans ce domaine. Elle établit également des droits pour les femmes dans des domaines qui ne relevaient précédemment pas de normes internationales, comme la vie personnelle et familiale et fait des droits en matière de procréation et des droits des femmes rurales une priorité.

Depuis 2004, le Réseau des femmes parlementaires de l'APF met donc en œuvre un programme de coopération autonome qui porte sur la CEDEF, au bénéfice des femmes parlementaires de l'espace francophone.

L'objectif général poursuivi est la connaissance approfondie de la CEDEF par le plus grand nombre possible de femmes parlementaires afin de renforcer leur capacité à veiller à la mise en œuvre de cette Convention dans leurs pays respectifs.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- que les femmes parlementaires francophones participant au séminaire soient informées et capables de suivre la mise en œuvre de la CEDEF dans leur pays,
- que toutes les femmes parlementaires informées soient à même de reproduire la formation reçue au profit de leurs collègues dans leurs parlements respectifs,
- que les lois soient désormais votées en conformité avec les dispositions de la CEDEF.

Au regard de la spécificité du thème des séminaires, il est fait appel à des experts rompus dans la maîtrise des outils de suivi de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, ainsi qu'à un ou plusieurs membres du Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes.

Les débats furent ouverts par les interventions de **Mme Rózsa HOFFMANN**, secrétaire d'État, présidente de la section hongroise de l'APF et de moi-même. J'y ai présenté notamment l'APF et son Réseau des femmes.

La 1^{ère} journée fut consacrée à la *Convention sur l'élimination des toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)*. **Mme Pramila PATTEN**, experte du Comité CEDEF, y a présenté la Convention et son protocole additionnel. Elle est ensuite intervenue sur la procédure de soumission de rapports et sur les mesures de suivi. Elle a terminé par le rôle des parlementaires dans l'application de la Convention.

Après un point de presse, les participantes se sont penchées sur l'*application de la CEDEF en Hongrie*.

Elles ont entendu **Mme Franciska MIKULÁS**, chef du Département de l'égalité des chances du ministère des Ressources nationales et **Mme Katalin GREGOR**, adjointe du chef de la Division juridique et d'administration, rapporteure de l'Autorité de l'égalité des traitements.

L'après midi a été consacrée à l'*application de la CEDEF dans le monde*.

Sont intervenues les parlementaires étrangères invitées au séminaire. Elles ont exposé la situation dans leurs pays respectifs. Il s'agissait de **Mme Rose-Marie LOSIER-COOL**, (Canada), **Mme Eyoum MINONO EPOUBE** (Cameroun) et **Mme Marie Mariam Gisèle DIASSO-GUIGMA** (Burkina Faso), **Mme PUM SICHAN** (Cambodge) et **Mme Henriette MARTINEZ** (France).

Le lendemain fut consacré au thème : *Les femmes dans la vie politique, dans la vie civile et dans la vie familiale*.

Pour la situation *dans le monde*, se sont exprimées : **Mme Carole POIRIER**, (Québec), **Mme Eyoum MINONO EPOUBE** (Cameroun), **Mme Marie Mariam Gisèle DIASSO-GUIGMA** (Burkina Faso), **Mme PUM SICHAN** (Cambodge) et **Mme Henriette MARTINEZ** (France).

Pour la situation *en Hongrie*, se sont exprimées **Mme Rózsa HOFFMANN**, secrétaire d'État, Présidente de la section hongroise de l'APF, **Mme Anita KISSNÉ OLÁH**, représentant M. Zoltán BALOG, secrétaire d'État du ministère de l'Administration et de la Justice, qui a présenté les mesures du gouvernement, **Mme Katalin CSÖBÖR** députée (Fidesz), **Mme Ilona ÉKES** députée (Fidesz) et **Mme Ágnes OSZTOLYKÁN** député (LMP).

En conclusion, concernant la CEDEF, il est apparu que, quoique ratifiée par tous les pays de la Francophonie, cette convention était loin d'être appliquée partout et que son approfondissement par le plus grand nombre devait rester l'objectif majeur du Réseau.

Pour le thème de la *situation de la femme dans la vie politique, civile et familiale*, il est à noter qu'une nette convergence d'opinion s'est manifestée chez l'ensemble des femmes parlementaires étrangères et les parlementaires hongroises de l'opposition. Cette opinion s'est avérée fort différente de celle exprimée par les parlementaires de la majorité, davantage axée sur la famille et la maternité, la nation et la religion.

Par ailleurs, nous avons regretté qu'aucun homme parlementaire hongrois n'ait participé aux travaux et que seulement très peu de femmes parlementaires hongroises aient pu participer aux travaux de l'après midi du premier jour consacré à l'application de la CEDEF dans le monde, se privant ainsi de l'expérience de leurs collègues venues de quatre continents.

Je vous invite à consulter les Actes du séminaire sur le site de l'APF (apf.francophonie.org)

4. La mission d'information et de prise de contact en Tunisie, les 12 et 13 décembre.

Une délégation du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie, composée de moi-même, Mme Henriette Martinez (députée, France) et Marie Mariam Gisèle Diasso-Guigma (députée, Burkina Faso), s'est rendue à l'Assemblée nationale constituante de Tunisie.

Il s'agissait de la première délégation internationale à se rendre au parlement tunisien depuis l'élection du 23 octobre 2011.

Les objectifs de la mission étaient :

- S'enquérir de l'avancement démocratique du pays depuis les changements politiques de janvier 2011;
- Rencontrer différentes actrices politiques (Parlementaires et société civile) afin d'entendre leurs positions sur l'avenir du droit des femmes en Tunisie ;
- Promouvoir les objectifs, les résolutions et les prises de position du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie ;
- Inciter les parlementaires tunisiennes à participer aux travaux du Réseau ;
- Rappeler l'attachement indéfectible de la Francophonie à l'égard des droits des femmes ;
- Encourager l'élaboration d'une constitution garante des droits de la femme tunisienne ;
- Contribuer à la remise sur pied de la section tunisienne de l'APF.

La première rencontre de la mission s'est déroulée en présence de dix femmes parlementaires représentant l'éventail des partis politiques présents à l'Assemblée constituante comportant des femmes dans le rang de ses élus. La répartition des femmes parlementaires présentes à cette rencontre était proportionnelle à la représentation de chacun des partis politiques au sein de l'Assemblée constituante. La délégation tunisienne était dirigée par la première vice-présidente de l'Assemblée constituante, Mme Mehrzia Lâabidi (Parti du mouvement Ennahdha)

Après avoir effectué une présentation des objectifs de la mission, au cours de laquelle j'ai insisté sur le caractère informatif de la mission, les parlementaires tunisiennes se sont exprimées sur différents thèmes.

Cette rencontre était placée sous le signe de la liberté d'expression et chaque parlementaire a pu s'exprimer sur les sujets qu'elle souhaitait aborder. Les sujets suivants ont été traités :

- La place des femmes au sein de la société tunisienne;
- L'avenir du Code du statut personnel tunisien;
- La participation politique des femmes;
- La réalité des parlementaires sur le terrain et plus particulièrement leur relation avec les citoyens;
- L'organisation des travaux de l'Assemblée constituante et, plus largement, des institutions politiques tunisiennes
- L'éducation, la lutte contre la pauvreté ainsi que le développement économique des femmes;
- Le développement rural.

Nous avons ensuite rencontré le président de l'Assemblée, M. Mustapha Ben Jaafar. Au cours de cet entretien, la délégation du Réseau a évoqué la teneur des rencontres précédentes avec les femmes parlementaires membres de l'Assemblée constituante. Elle a également invité le président à constituer une section afin que la Tunisie puisse occuper la place qui lui revient au sein des instances de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Elle a finalement affirmé la disponibilité de l'APF à établir des programmes de coopération avec l'Assemblée constituante.

Le président Ben Jaafar a indiqué l'attachement de la Tunisie à l'égard de la Francophonie. Il a également souligné le rôle central que les femmes tunisiennes ont joué dans les changements politiques qu'a connus la Tunisie dans la dernière année. Il a finalement affirmé sa volonté de coopérer avec l'APF afin que la Tunisie retrouve sa place au sein de l'espace francophone. Le Président s'est notamment dit intéressé par les programmes de l'APF en direction de la jeunesse, les jeunes ayant été au centre du soulèvement populaire contre l'ancien régime.

La délégation a par ailleurs assisté, en tant qu'invitée d'honneur dans les tribunes, à la Séance solennelle au cours de laquelle M. Moncef Marzouki a été élu nouveau président de la Tunisie.

La journée du 13 décembre a, quant à elle, été consacrée à des rencontres avec des représentantes de la société civile tunisienne. Nous avons pu notamment échanger avec des femmes membres de l'Association tunisienne des droits de l'Homme, de l'Association tunisienne des femmes démocrates et de la Fédération internationale des droits de l'Homme.

Il ressort de cette mission d'information et de prise de contact que la Francophonie, et notamment l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, doit continuer d'accompagner ce pays. L'ampleur des défis auxquels est confrontée la société tunisienne de même que la jeunesse de sa classe politique offrent à la Francophonie l'opportunité d'influer positivement dans la mise en place des nouvelles institutions tunisiennes. Son influence positive et son aide constante dans un moment charnière de l'histoire de la Tunisie, contribueront sans nul doute au renforcement de l'État de droit de ce pays en transition démocratique.

En annexe, le rapport de la mission.

5. La réunion du Bureau les 8 et 9 février à Phnom Penh

La présidente du Réseau des Femmes, membre de droit du Bureau de l'APF, participe à ses travaux. Mme Françoise Bertieaux a pu donc y faire état du rapport d'activité du Réseau devant l'ensemble des membres du Bureau et échanger avec les autres membres du Bureau sur les préoccupations et activités de l'APF.

6. La réunion du comité directeur du Réseau les 14 et 15 mars à Athènes

Le Comité directeur du Réseau des femmes parlementaires de l'APF s'est réuni à Athènes les 14 et 15 mars 2012 en présence de Mme Françoise Bertieaux (FWB), Présidente, Mme Eyoum Minono épouse Epoube (Cameroun), 1ère Vice-présidente, Mme Stéphanie Vallée (Québec), 2ème Vice-présidente, Mmes Marie Mariam Gisèle Diasso Guigma (Burkina Faso), Geneviève Colot (France) et Rose-Marie Losier-Cool (Canada), rapporteuses, Mme Telou Mila Bellé épouse Belei (Togo), membre. Les sections de l'Ontario, du Cambodge, de la République du Congo, de Tunisie et de Macédoine se sont excusées.

Après avoir adopté le projet d'ordre du jour et le relevé de décisions de la réunion du comité directeur du 8 juillet 2011, il a entendu la *communication de la Présidente sur différentes missions* qu'elle a, seule ou en délégation, mené ce dernier semestre (participation au réseau des femmes parlementaires de la COPA en septembre au Québec, séminaire CEDEF à l'attention des parlementaires hongroises en octobre, mission d'observation en décembre en Tunisie).

Sur proposition de la présidente, le Comité directeur a notamment décidé, suite au rapport sur la mission du Réseau des femmes en Tunisie, de mener d'autres missions de ce type, là où la situation des femmes le requiert.

S'inspirant de la procédure appliquée par le réseau des femmes de la COPA, il a décidé que dorénavant les rapports du Réseau seraient plus circonscrits, afin de permettre d'examiner plus de sujets par année.

Après avoir entendu le projet de rapport de Mme Stéphanie Vallée (Québec) sur « *l'autonomisation économique des femmes* » et la contribution de Mme Losier-Cool sur l'aspect éducatif du thème, il a été décidé de le scinder en trois parties: le thème « Cadre légal » sera pris en charge par Mme Stéphanie Vallée ; le thème « Femmes rurales », par Mme Gisèle Guigma avec une contribution de Mme Eyoum Epoube ; un dernier thème relatif à « L'éducation des filles et l'éducation à l'informatique » par Mme Rose-Marie Losier-Cool et sa successeure ;

Le CD a ensuite entendu la communication de Mme Gisèle Guigma sur sa participation à la 56^{ème} session de la commission de la femme aux Nations-Unies à New-York du 28 février au 2 mars 2012, dont l'un des thèmes portait sur l'autonomisation des femmes rurales.

Après la présentation de Mme Geneviève Colot (France) sur le thème « *La violence faite aux femmes et aux enfants dans l'espace public* », le CD a décidé de l'étudier en tenant compte de la distinction entre violences physiques et violences morales, de présenter un rapport sur le cadre légal en la matière en France et de demander des contributions volontaires aux sections sur le cadre légal de leur pays.

Le CD a ensuite entendu l'exposé de Mme Katérina Stenou, directrice à l'UNESCO de la Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence, sur « *Le rôle des femmes dans la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel* ».

Ensuite, le CD a entendu les projets de rapport de Mme Gisèle Guigma sur « *la lutte contre la pratique de l'excision au Burkina Faso* » et « *la situation de la santé maternelle et infanto-juvénile au Burkina Faso* » et décidé d'y joindre une proposition de résolution préparée par la rapporteure pour la session de Bruxelles en juillet prochain.

Mme Losier-Cool attire l'attention sur le fait que santé et autonomisation économique sont deux thématiques également étroitement liées. Elle suggère que l'avis soumis par l'APF au Sommet de la Francophonie comporte un volet lié au fait que les budgets liés à la santé des femmes ne soient pas lésés par les mesures d'économie.

Enfin, le CD a pris connaissance du rapport de suivi de la mise en œuvre de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDEF - de Mme Stéphanie Vallée et décidé d'en examiner « *les réserves faites par certains pays* », rapport préparé par Mme Vallée pour la session de juillet.

Concernant l'examen de l'expression « *droits de la personne* » par Mme France Gélinas (Ontario), le CD décide d'attendre la réponse du président de la commission politique sur la proposition de Mme France Gélinas d'enlever toute terminologie sexiste des textes fondateurs de l'APF, suite au courrier qu'elle a, en sa qualité de présidente de la section ontarienne, soumis à l'ensemble des présidents de section de l'APF, à la veille de la réunion de la commission politique.

Le CD a ensuite décidé de proposer au Réseau une question à poser au Secrétaire général de la Francophonie sur l'autonomisation économique des femmes en y évoquant les questions de la santé, de l'éducation et de la formation. Cette question sera préparée par Mme Vallée et proposée lors du prochain CD, qui précédera la réunion du réseau, le 8 juillet 2012 à Bruxelles.

Le CD a également décidé que le Réseau contribuerait à la rédaction de l'Avis de l'APF qui sera présenté au Sommet de la Francophonie à Kinshasa en octobre prochain et porterait, comme pour la question à M. Diouf, sur l'autonomisation économique des femmes, en y incluant, de façon plus détaillée, le lien indispensable de celle-ci avec la santé, l'éducation et la formation des femmes.

Le CD a enfin examiné le projet du « *Carnet du Réseau des femmes* » qui porte sur la présentation de l'APF, du Réseau des femmes parlementaires, des textes de la CEDEF et de son protocole, de la ratification par les pays de la Francophonie et des séminaires.

La prochaine réunion aura lieu à Bruxelles, en juillet prochain, avant la réunion annuelle du Réseau.